



NOTE DE CONJONCTURE

Occitanie - 1^{er} trimestre 2024

Au 1^{er} trimestre 2024, la région Occitanie connaît une embellie sur le front de l'emploi. Le nombre d'emplois salariés progresse nettement après une période de ralentissement, entraînant une baisse du nombre de demandeurs d'emploi. Malgré cela, le taux de chômage reste, pour l'heure, stable. La conjoncture économique moins favorable se traduit par une hausse des plans sociaux et un rebond du recours au chômage partiel. Le nombre de défaillances d'entreprises retrouve son niveau de 2015, tandis que le nombre de créations d'entreprises reste à un niveau record.

EMPLOI

Au 1^{er} trimestre 2024, l'emploi salarié progresse à nouveau nettement (+0,4%) après une période de ralentissement. L'emploi intérimaire, quant à lui, reste en berne (-0,7%). Le nombre de déclarations préalables à l'embauche augmente mais la part des CDI recule.

En parallèle, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C diminue (-0,2%) après avoir augmenté au trimestre précédent. Le taux de chômage reste stable à 8,9% de la population active.

DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Entre avril 2023 et mars 2024, plus de 74 800 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage dans la région, un nombre toujours en légère progression mais qui se stabilise (+1,0%). Par ailleurs, plus de 10 100 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune (CEJ) au cours du 1^{er} trimestre 2024.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Près de 25 700 entreprises ont été créées dans la région au 1^{er} trimestre, un nombre élevé qui constitue un nouveau record.

Le nombre de défaillances continue de progresser suite à la crise sanitaire et atteint désormais son niveau le plus haut depuis 2015.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le recours au chômage partiel augmente à nouveau ce trimestre après une période de baisse. Cette hausse est principalement portée par le secteur industriel et le recours à l'activité partielle de longue durée. Par ailleurs, près de 500 emplois sont concernés par des plans de sauvegarde de l'emploi ce trimestre, un chiffre tendanciellement en hausse.

RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Le recours aux prestations sociales dans la région est plutôt orienté à la baisse sur un an. Seul le nombre de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) est en hausse.

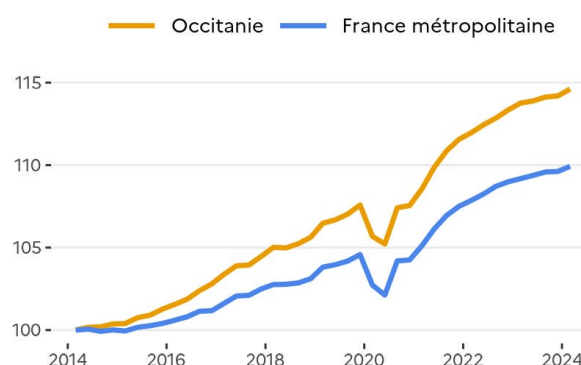
Emploi salarié et intérimaire

Au 1^{er} trimestre 2024, l'emploi salarié progresse à nouveau nettement dans la région. Près de 8 000 emplois ont été créés au cours du trimestre (+0,4%) après 1 500 au 4^{ème} trimestre 2023 (+0,1%). Au niveau national, le nombre de salariés en emploi est également en hausse (+0,3%). Sur un an, 16 000 emplois ont été créés dans la région (+0,7%).

Le nombre d'emplois progresse à la fois dans le privé (+0,4%) et dans le public (+0,3%). Ces évolutions sont par ailleurs proches de celles enregistrées en France métropolitaine (respectivement +0,3% et +0,2%).

Au 1^{er} trimestre 2024, l'emploi salarié progresse dans tous les secteurs à l'exception de la construction (-1,3%) qui connaît des difficultés depuis plus d'un an. Les plus fortes hausses sont enregistrées dans le secteur agricole (+0,9%) et dans le tertiaire, notamment porté par l'hébergement-restauration (+1,9%). Sur un an, l'emploi est en baisse dans la construction et l'agriculture mais en hausse dans les services et l'industrie.

Évolution de l'emploi salarié régional (Base 100 au 1er trimestre 2014)



	T1 2014	T1 2024
Privé	100	117
Public	100	107,8
Occitanie	100	114,6
Privé	100	112,1
Public	100	102,7
France métropolitaine	100	109,9

Source : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi
Données corrigées des variations saisonnières.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 1^{er} trimestre 2024

Secteur d'activité	Emplois totaux (T1 2024)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T1 2024)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	31 760	+0,9 %	-2,1 %	270	+2,5 %	-11,6 %	0,8 %
Construction	141 360	-1,3 %	-3,1 %	13 320	-0,4 %	-6,0 %	9,4 %
Industrie	252 980	+0,5 %	+1,3 %	15 150	-0,9 %	-8,7 %	6,0 %
Tertiaire marchand	996 680	+0,6 %	+0,8 %	21 730	+1,3 %	-3,8 %	2,2 %
Tertiaire non-marchand	781 320	+0,3 %	+1,4 %	3 640	-11,7 %	-1,8 %	0,5 %
Total Occitanie	2 204 100	+0,4 %	+0,7 %	54 120	-0,7 %	-5,7 %	2,5 %
Total France métropolitaine	26 513 880	+0,3 %	+0,7 %	743 920	-0,1 %	-4,8 %	2,8 %

Sources : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi. Dares - Emploi intérimaire.
Données corrigées des variations saisonnières.

L'emploi intérimaire contribue une nouvelle fois négativement à l'évolution de l'emploi ce trimestre (-0,7%) avec 400 postes détruits. Cette tendance s'observe depuis près d'un an (-5,7%) et touche l'ensemble des secteurs d'activité. Le taux de recours à l'intérim est désormais de 2,5% dans la région.

Au niveau national, l'emploi intérimaire est également en berne mais avec un recul moins marqué qu'en Occitanie au cours du 1^{er} trimestre 2024 et de l'année passée.

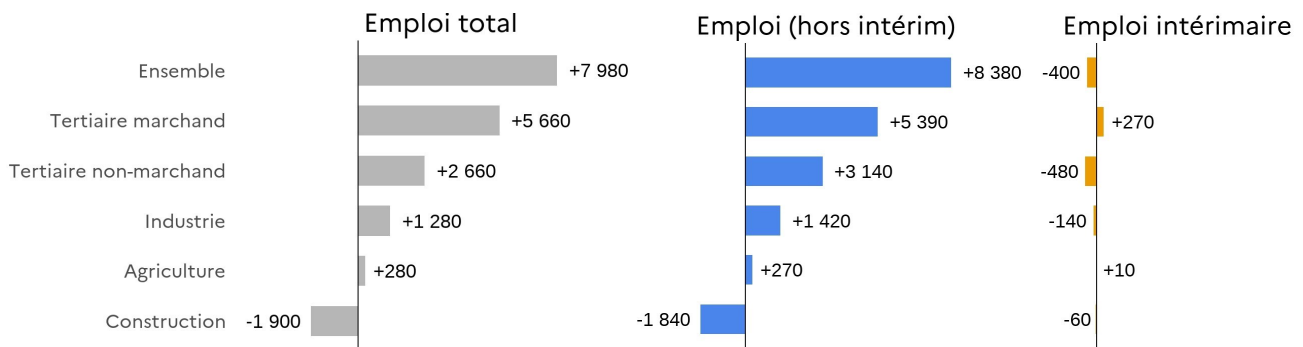
Attention :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Définition :

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 1^{er} trimestre 2024



Sources : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi. Dares - Emploi intérimaire. Données corrigées des variations saisonnières.

Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

Au 1^{er} trimestre 2024, l'URSSAF régionale a enregistré près de 577 000 déclarations préalables à l'embauche. Ce nombre est en hausse sur le trimestre (+0,7%), hausse qui s'explique par un nombre plus important de CDD, en particulier de CDD courts (+1,4%). Les signatures de CDI sont en revanche en baisse (-2,0%). Ces chiffres poursuivent la tendance observée depuis un an : un nombre de DPAE en hausse porté uniquement par les CDD de moins d'un mois. Les CDD de plus d'un mois (-2,5%) et encore davantage les CDI (-6,2%) sont en recul.

Au niveau de la France métropolitaine, le volume de DPAE est en baisse ce trimestre (-0,2%).

Nombre de déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en Occitanie au 1^{er} trimestre 2024

	Nombre de DPAE au T1 2024	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
CDI	93 830	-2,0 %	-6,2 %
CDD	483 090	+1,2 %	+2,2 %
- Plus d'un mois	111 610	+0,3 %	-2,5 %
- Moins d'un mois	371 480	+1,4 %	+3,7 %
Total Occitanie	576 920	+0,7 %	+0,8 %
Total France métropolitaine	6 919 820	-0,2 %	+1,1 %

Source : URSSAF Occitanie. Données corrigées des variations saisonnières.

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) :

La DPAE est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Demande d'emploi

Au 1^{er} trimestre 2024, la région compte 547 760 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, nombre qui diminue (-0,2%) après avoir augmenté au cours des deux trimestres précédents. Cela

représente 1 270 personnes en moins inscrites chez France Travail. Au niveau national, en revanche, le nombre de demandeurs d'emploi est en légère hausse (+0,1%).



Dans le détail, la baisse de la demande d'emploi se vérifie pour tous les publics, à l'exception des demandeurs d'emploi de longue durée (+0,3%). Elle est principalement portée par la baisse des inscrits en catégorie A (-0,3%). Le nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite (catégories B et C) diminue également mais dans une moindre mesure (-0,1%). Les seniors et les femmes (-0,4%) enregistrent les plus fortes baisses ce trimestre.

Sur l'année écoulée, l'évolution de la demande d'emploi reste défavorable (+0,3%) de même qu'au niveau national où la hausse est plus marquée (+0,7%).

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 1^{er} trimestre 2024 en catégories A, B et C

	Demandeurs d'emploi	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie A	304 080	-0,3 %	-0,6 %
Catégories B et C	243 680	-0,1 %	+1,4 %
Hommes	264 830	-0,1 %	+1,2 %
Femmes	282 920	-0,4 %	-0,6 %
Moins de 25 ans	70 110	-0,2 %	+3,1 %
25 - 49 ans	323 460	-0,2 %	0,0 %
50 ans et plus	154 180	-0,4 %	-0,3 %
Longue durée (> 1 an)	244 970	+0,3 %	+1,1 %
Total Occitanie	547 760	-0,2 %	+0,3 %
Total France métropolitaine	5 124 300	+0,1 %	+0,7 %

Source : France Travail, Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables

Demandeurs d'emploi :

Sont désignées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites à France Travail.

La définition de demandeur d'emploi de France Travail ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : Personnes sans emploi tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories B et C : Personnes exerçant une activité réduite tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories D et E : Personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou contrat aidé).

Taux de chômage

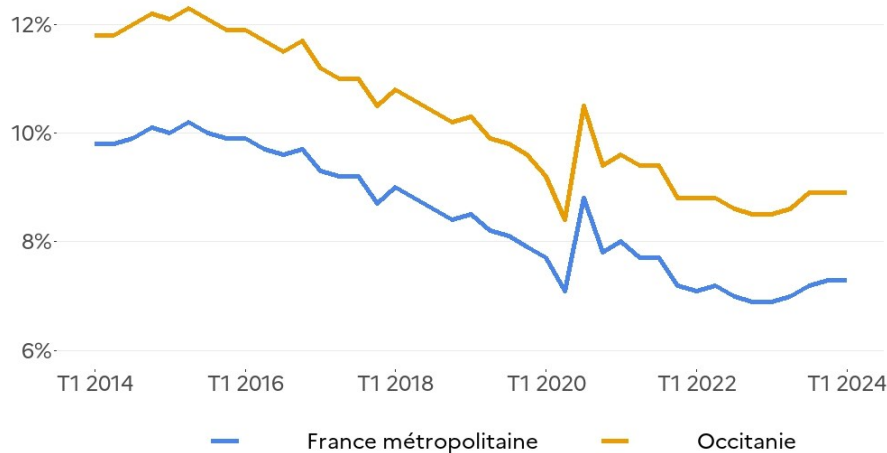
En Occitanie, au 1^{er} trimestre 2024, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 8,9% de la population active, soit un taux stable depuis deux trimestres consécutifs. En France métropolitaine, il est également stable à 7,3%.

Sur un an, la tendance reste orientée à la hausse avec une progression de 0,4 point à la fois au niveau régional et national. Aucune région n'est

épargnée par cette hausse du chômage observée depuis un an avec des augmentations comprises entre +0,2 point (PACA) et +0,5 point (Nouvelle-Aquitaine, Corse, Grand Est).

L'Occitanie possède toujours le 2^{ème} taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine derrière les Hauts-de-France (9,2%) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,1%).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine depuis le 1^{er} trimestre 2014



Source : Insee - Taux de chômages localisés

Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de France Travail. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.

DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Apprentissage

En Occitanie, 74 810 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage entre avril 2023 et mars 2024, soit 800 de plus par rapport à la même période de l'année précédente (+1,0%). La progression des signatures de contrats marque donc le pas. Entre 2017 et 2022, le nombre de contrats signés avait triplé suite à la réforme de 2018. Au niveau national, le nombre de contrats signés progresse également, un peu plus fortement que dans la région (+2,0%).

C'est dans l'industrie que le nombre de contrats démarrés progresse le plus sur un an (+4,4%). Il progresse également dans l'ensemble des autres secteurs à l'exception de l'agriculture (-1,9%).

Au 31 mars 2024, près de 83 290 jeunes effectuent un apprentissage dans une entreprise de la région, un chiffre qui progresse également (+4,5%) sur un an.

Apprentissage :

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Contrats démarrés et jeunes en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur

	Contrats démarrés T2 2023 - T1 2024	Évolution annuelle	Jeunes en apprentissage au 31 mars 2024	Évolution annuelle
Agriculture	1 610	-1,9 %	1 920	+1,6 %
Construction	8 360	+2,1 %	10 060	+3,8 %
Industrie	9 050	+4,4 %	11 080	+9,5 %
Tertiaire marchand	49 380	+0,3 %	52 930	+3,7 %
Tertiaire non-marchand	6 410	+1,3 %	7 290	+5,2 %
Total Occitanie	74 810	+1,0 %	83 290	+4,5 %
Total France métropolitaine	833 850	+2,0 %	972 250	+4,7 %

Source : Dares - Système d'information des apprentis

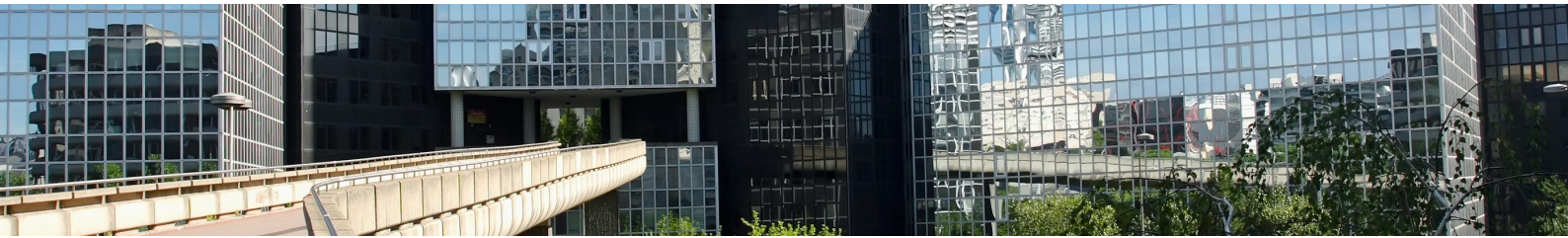
Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

A la fin du mois de mars, 10 140 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune dans la région depuis le début de l'année 2024. C'est 1 150 contrats de plus qu'à la même période en 2023.

Avec 12% des entrées de France métropolitaine, l'Occitanie est toujours la troisième région de France à prescrire le plus de contrats. Ces jeunes ont pour plus de la majorité d'entre eux entre 18 et 21 ans et 46% sont des femmes.

Contrat d'engagement jeune (CEJ) :

Mis en place au 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas étudiants et rencontrant des difficultés pour obtenir un emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un minimum de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires tout au long du parcours. Ce dispositif est mis en œuvre par France Travail et les missions locales et remplace la garantie jeune.



DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Créations d'entreprises

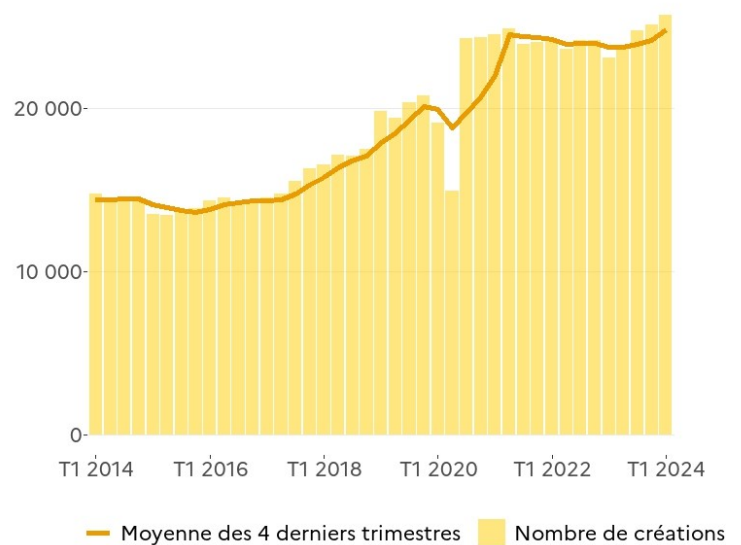


Ce trimestre, 25 690 entreprises ont été créées en Occitanie, ce qui constitue une nouvelle fois un record. La hausse des créations est de 2,2% sur trois mois. En France métropolitaine, le nombre de créations progresse également, avec une dynamique encore plus forte (+4,3%).

La hausse de ce trimestre est à nouveau portée par les créations de micro-entreprises (+4,9%), tandis que le nombre de créations d'entreprises hors micro-entreprises diminue. Sur un temps plus long, les micro-entreprises continuent de porter la dynamique des créations puisqu'elles ont progressé de 14,4% sur un an alors que les créations d'entreprises traditionnelles augmentent de 5,2%.

Ce trimestre, les créations d'entreprises progressent dans l'industrie (+3,1%) et dans les services hors commerce, transport et hébergement-restauration (+4,6%). En revanche, elles reculent dans le secteur de la construction (-6,2%) qui est également le seul secteur à enregistrer une baisse sur l'année écoulée.

Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis le 1^{er} trimestre 2014 en Occitanie



Créations d'entreprise au 1^{er} trimestre 2024 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T1 2024	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	17 390	+4,9 %	+14,4 %	68 %
Hors micro-entreprises	8 300	-2,9 %	+5,2 %	32 %
Total Occitanie	25 690	+2,2 %	+11,2 %	100 %
Total France métropolitaine	276 550	+4,3 %	+13,6 %	/

*Source : INSEE – Répertoire des entreprises et des établissements
Données corrigées des variations saisonnières*

Défaillances d'entreprises

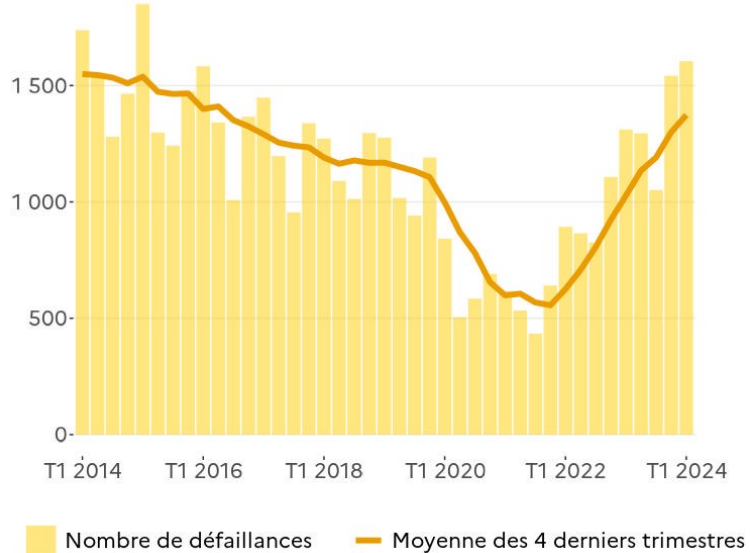


Au 4^{ème} trimestre 2023, 1 600 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie soit le niveau le plus élevé depuis 2015. En un an, elles progressent de 22,4% dans la région, soit une hausse un peu plus rapide qu'au niveau national (+20,4%) mais qui décélère.

Le rebond des défaillances amorcé à la fin de la crise sanitaire se poursuit. Le nombre de défaillances avait été fortement ralenti en 2020 et 2021 en raison des aides aux entreprises accordées pendant la crise sanitaire (activité partielle, prêt garanti par l'Etat, etc.).

Sur un an, tous les secteurs d'activité enregistrent une hausse des défaillances sans exception. Ces hausses varient de +4,3% dans l'industrie à +71,4% dans l'agriculture (mais sur un petit nombre d'entreprises).

Évolution des défaillances d'entreprises depuis le 1^{er} trimestre 2014 en Occitanie



Défaillances par secteur au 1^{er} trimestre 2024 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	50	+71,4 %	3 %
Construction	340	+22,7 %	21 %
Industrie	100	+4,3 %	6 %
Tertiaire marchand	960	+22,9 %	60 %
Tertiaire non-marchand	160	+21,2 %	10 %
Total Occitanie	1 600	+22,4 %	100 %
Total France métropolitaine	17 090	+20,4 %	/

Source : Banque de France

Défaillances d'entreprises :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation et toutes les cessations ne sont pas consécutives à une défaillance.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle

Consommation d'activité partielle en Occitanie au 1^{er} trimestre 2024

	Indemnités d'activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Comparaison T1 2019
Établissements	330	+0,6 %	-56,0 %	-30,4 %
Salariés	2 890	+3,7 %	-55,3 %	-6,0 %
Heures	247 560	+10,6 %	-52,2 %	-9,4 %
Montants	2 305 470 €	+15,5 %	-51,0 %	+10,6 %

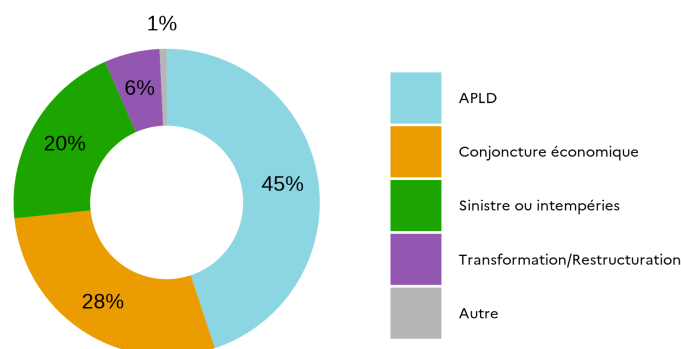
Source : Dares - Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires arrêtées au 01/07/2024.

En début d'année 2024, le recours à l'activité partielle connaît un léger rebond en Occitanie. Le volume d'heures (+10,6%) ainsi que le nombre de salariés et d'établissements indemnisés (mais dans une moindre mesure) sont en hausse au cours du trimestre. Cette hausse trimestrielle est, en volume, principalement portée par le secteur industriel (+31,3% par rapport au trimestre précédent) et plus marginalement par la construction et les services non-marchands. Sur un an, l'utilisation de l'activité partielle reste toutefois nettement orientée à la baisse dans tous les secteurs, à l'exception notable de la construction.

La part des heures indemnisées au titre de l'activité partielle de longue durée (APLD) est de 45%, en progression par rapport au trimestre précédent (36%). Bien qu'il ne soit plus possible d'entrer dans ce dispositif depuis le 1^{er} janvier 2023, les entreprises confrontées à une baisse durable de leur activité et qui en avaient fait la demande avant cette date peuvent continuer d'en bénéficier. Cette hausse des indemnités liées à l'activité partielle de longue durée explique par ailleurs le rebond observé ce trimestre puisque les indemnités pour les autres principaux motifs sont en baisse.

Le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle a par ailleurs augmenté de 18,9% sur le trimestre mais reste en baisse sur un an. La hausse est portée par l'ensemble des secteurs, à l'exception des services non-marchands, en raison d'une conjoncture économique moins favorable.

Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 1^{er} trimestre 2024 en Occitanie par motif de demande



Source : Dares - Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires arrêtées au 01/07/2024.

Le dispositif d'activité partielle :

L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Ce dispositif a été massivement mobilisé pour faire face à la pandémie de covid-19 dès 2020. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, événement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

En août 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été introduit. Pensé pour faire face à la crise sanitaire, il permet à une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité de diminuer les horaires de travail de ses salariés. L'entreprise reçoit alors une allocation en l'échange de contreparties sur le maintien des emplois. L'accès à l'APLD est conditionné à la signature d'un accord collectif.

Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC)



En Occitanie au 1^{er} trimestre 2024, 87 établissements ont été impactés par un plan de sauvegarde de l'emploi pour un total de 480 emplois menacés. Ces emplois relèvent pour 42% du secteur tertiaire marchand, pour 36% de la construction et pour 22% de l'industrie. Au cours des 4 derniers trimestres, le nombre d'établissements touchés par des procédures de sauvegarde de l'emploi a fortement augmenté (+57,7%), de même que le nombre d'emplois menacés (+13,5%).

Par ailleurs, 80 emplois ont été concernés par une procédure de rupture conventionnelle collective au cours du trimestre. En un an, 350 emplois ont été impactés par ce type de procédure en Occitanie, soit un triplement par rapport à l'année précédente.

Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE ou une RCC au cours des 4 derniers trimestres en Occitanie

	Établissements (PSE)	Salariés (PSE)	Établissements (RCC)	Salariés (RCC)
T1 2024	87	480	< 3	80
T4 2023	52	621	8	221
T3 2023	37	207	6	40
T2 2023	40	310	10	9
Total Occitanie (année glissante)	216	1 618	< 27	350
Évolution annuelle	+57,7 %	+13,5 %	-18,8 %	+201,7 %
Total France métropolitaine (année glissante)	2 772	37 572	334	5 497
Évolution annuelle	+64,2 %	+50,7 %	-16,5 %	-53,0 %

Source : DGEFP – RupCo



RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

En Occitanie, au 1^{er} trimestre 2024, 192 570 personnes bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), un nombre en baisse sur un an (-0,3%). Dans le même temps, 469 410 personnes ont perçu la prime d'activité (-3,5%) et 145 540 l'allocation destinée aux adultes handicapés (+5,0%). Enfin, le recours à l'allocation de solidarité spécifique continue de diminuer nettement (-6,8%).

Depuis 2017, la prime d'activité est le dispositif dont le nombre de bénéficiaires a le plus augmenté (+68,9%), principalement en raison de sa revalorisation suite au mouvement des gilets jaunes. A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de l'ASS a fortement diminué (-41,6%). Le recours au RSA reste quant à lui relativement stable depuis la fin de la crise sanitaire.

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA peut être majoré pour les parents isolés assurant la charge d'un ou plusieurs enfants ainsi que pour les femmes enceintes isolées.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

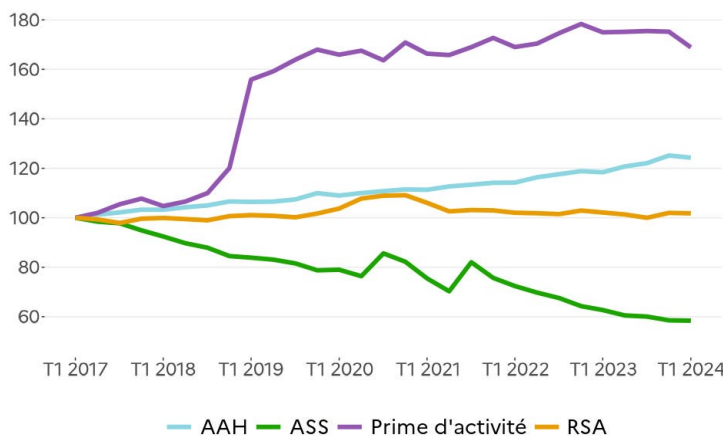
L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité peut être temporairement majorée sous les mêmes conditions que le RSA.

Recours aux prestations sociales en Occitanie au 1^{er} trimestre 2024

Prestation sociale	Nombre de bénéficiaires à la fin du T1 2024	Évolution annuelle
Revenu de Solidarité Active (RSA)	192 570	-0,3 %
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	145 540	+5,0 %
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)*	26 990	-6,8 %
Prime d'activité	469 410	-3,5 %

Évolution du recours aux prestations sociales en Occitanie (Base 100 au T1 2017)



Sources : CNAF, MSA, France Travail. Données provisoires.

*Les données de l'ASS sont arrêtées en fin de deuxième mois du trimestre.

Alan MANCHON (SESE, Dreets Occitanie)

DREETS Occitanie

Directeur de publication : Julien TOGNOLA

Réalisation : Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)

5 esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6

